Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1103

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 1002 Lausanne

5 novembre 1992 – nº 1103 Hebdomadaire romand Trentième année

SOS-Parents

Un rapport publié la semaine dernière par des experts fédéraux a révélé des chiffres accablants et consternants sur les mauvais traitements subis par les enfants. Statistiquement, chacun devrait, hélas, connaître au moins un enfant corrigé physiquement, souffrant de carences affectives graves ou dont on a abusé sexuellement. Cette réalité reste méconnue et la loi du silence continue de régner, laissant les familles à leurs pratiques barbares et à leur solitude face à des relations entre adultes et enfants qui les dépassent. Dénoncer, ce n'est pas seulement «redzipéter», c'est aussi, souvent, donner l'occasion à des parents en plein désarroi de se confier, de chercher un réconfort et un soutien.

Le rapport officiel défend donc le devoir d'ingérence dans la sphère familiale dès qu'il y a doute, dès que l'on subodore une relation louche entre un père et sa fille, dès que les claques ont remplacé les caresses. Subtile et nécessaire intrusion, où il faut veiller à ce que l'indifférence actuelle ne se tranfsorme pas en une chasse généralisée aux «mauvais» parents, mauvais étant souvent dans ce genre de cas synonyme de «différent».

On prônait il y a quelques dizaines d'années et dans de nombreux milieux une éducation stricte et ferme, invitant même les parents à corriger, de manière légère, les enfants récalcitrants ou désobéissants, ce qui a certainement contribué à couper le lien affectif et de tendresse nécessaire aussi bien l'épanouissement des enfants qu'à celui des parents. On réclame aujourd'hui de chacun, et cette demande de responsabilisation est heureuse, d'être attentif aux sévices dont pourraient être victimes les enfants, avec pourtant toute l'imprécision liée à ce terme. Un article dans un quotidien décrivait récemment tout le bienfait des massages sur les nourissons et les petits enfants. C'est incontestable. Mais un voisin qui n'a pas les mêmes principes éducatifs ne sera-t-il pas tenté de voir dans ces pratiques une relation douteuse sous prétexte qu'elle est un peu trop physique? Et des campagnes maladroites de mise en garde ne risquent-elles pas d'aboutir

à d'autres «mauvais traitements», soit à des relations froides et distantes de la part de parents peu sûrs d'eux et soucieux d'éviter un hypothétique «dérapage», effectif ou simplement jugé tel par les voisins ?

Ces questions ne sont pas de pure rhétorique. En Amérique, les cas sont déjà nombreux où l'on juge celles et ceux qui sont coupables de sortir d'une norme à l'intérieur de laquelle il est finalement sécurisant de pouvoir enfermer les relations parents – enfants. Les cas dont on a connaissance sont bien sûr les plus spectaculaires ou les plus cocasses, tout en restant dramatiques, à l'image de cette mère à qui on a retiré son bébé pendant de nombreux mois parce qu'elle avait avoué ressentir du plaisir à l'allaiter; ou de ce pédiatre poursuivi pour avoir fait déshabiller un enfant.

Les mauvais traitements et les abus sexuels dont sont victimes les enfants doivent absolument être dénoncés. Mais ces cris d'alarme ne suffisent pas. L'enfant est un être capable très tôt de différencier les gestes naturels de ceux qui sont déplacés. Il faut leur apprendre à dire non et apprendre à les écouter. Les lignes téléphoniques ouvertes à leur intention vont dans ce sens et il est heureux qu'aujourd'hui — ce n'était hélas pas le cas il y a dix ou quinze ans — les autorités reconnaissent leur utilité. Si un réseau d'aide et de prévention se met en place autour des victimes, il faut aussi songer à développer quelque chose de semblable à l'intention des coupables. Il ne saurait être question d'excuser leur comportement souvent révoltant, mais il faut au moins leur reconnaître des circonstances atténuantes: membres d'une famille-satellite, les parents sont bien seuls pour faire face aux problèmes d'éducation, pour gérer les relations complexes qui peuvent s'établir entre adultes et enfants, pour fixer des limites claires entre la tendresse nécessaire et le geste dé-

Un téléphone pour parents en détresse reste à mettre sur pied.